

COMITE DES USAGERS DES SERVICES AU PUBLIC

Questions pour le CICA du 6 novembre 2024, thème : le logement

La ville et la Métropole ont une politique d'achat de foncier, de préemption, et de construction pour essayer de satisfaire la demande de logements sociaux.

70 % de la population urbaine peut prétendre à un logement social et à ce jour 1 demande sur 9 est satisfaite. Les logements sociaux sont répartis en 4 catégories :

- PLAI : prêt locatif aidé d'intégration sont attribués aux locataires en situation de grande précarité
- PLUS : prêt locatif à usage social correspondent aux locations HLM (habitat à loyer modéré)
- PLS : prêt locatif social ils sont attribués aux locataires ne pouvant prétendre aux locations HLM mais ne disposant pas de revenus suffisants pour se loger dans le privé.
- LLI (ex-PLI) : logement locatif Intermédiaire 3% des demandeurs sont éligibles peut être plus cher que dans le privé

Sans compter le BRS (Bail Réel Solidaire)

Nos questions concernent le logement social uniquement sur le 4^{ème} arrondissement.

- Combien y a-t-il de logements sociaux sur le 4^{ème} et comment sont-ils répartis géographiquement sur l'arrondissement.
- Quels sont les logements et/ou appartements acquis depuis le début du mandat (par exemple le 46 rue de Cuire).
- Qu'est-il prévu en termes de construction/acquisition de logements sociaux sur le 4^{ème} d'ici la fin du mandat.
- Dans le programme « Le jardin des Balmes » il est prévu un immeuble de 36 logements locatifs sociaux, quelle est la répartition entre les différentes catégories PLAI/PLUS/PLS/LLI